

Publié le 10 juin 2026

Envoyé en préfecture le 09/06/2026

Reçu en préfecture le 09/06/2026

Publié le



ID : 025-212502587-20260605-2026069-DE

Département du Doubs

Commune de FRANOIS

N°2026/056

Code Postal 25770

Bureau Distributeur FRANOIS

.....  
**EXTRAIT**

**Du registre des délibérations du Conseil Municipal**  
-----

**Arrondissement de  
BESANCON**

Séance du 05/06/2026

**Canton de Besançon 1**

L'an deux mille vingt-six, le cinq du mois de juin, le Conseil Municipal de la commune de FRANOIS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Émile BOURGEOIS Maire, en session ordinaire.

**Nota – le Maire certifie que  
la convocation a été faite le  
01/06/2026 et que le nombre  
des membres en exercice est  
de dix-neuf.**

Présents : 15 jusqu'au point 4 – 14 à partir du point 5

Mmes DELESSARD, GILLET, SIMON BOUVRET, ICHOU, HAMDAN, LECLERC (jusqu'au point 4), PRALON ;

MM. BOURGEOIS, LORY, MOUTON, BAULIEU, DUMORTIER, JOLY, COUDRY, PONS ;

Procurations de vote : 3

Monsieur Damien LAPOUGE donne pouvoir à Monsieur François PONS ; Madame Cécile DUBOIS donne pouvoir à Madame Martine DELESSARD ; Madame Brigitte TANNIERES donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre LORY

Absents excusés : 1

Thomas HOUSSIN

Il a été procédé, conformément à l'article L 121 – 14 du code des communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Monsieur Patrice MOUTON, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE A LA COMMISSION  
LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)**

***Rapporteur : Patrice MOUTON***

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts ;

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 21 mai 2026 portant création, fonctionnement et composition de la CLECT ;

Publié le 10 juin 2026

Envoyé en préfecture le 09/06/2026

Reçu en préfecture le 09/06/2026

Publié le

ID : 025-212502587-20260605-2026069-DE



Considérant que la CLECT intervient lors de chaque nouveau transfert de charges résultant d'un transfert de compétence, la reconnaissance d'un intérêt communautaire ou la validation du coût des services communs ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de Franois de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au sein de cette commission ;

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide :*

*de désigner comme représentant titulaire :*

*Monsieur MOUTON Patrice*

*et comme représentant suppléant :*

*Madame HAMDAN Julie*

*pour siéger au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de Grand Besançon Métropole.*

**Fait et délibéré, le 5 juin 2026**

**Le Maire,**

**Émile BOURGEOIS.**

